

Interpellation des Verts:**Exonérations fiscales aux entreprises: pour que l'impôt reste heureux**

Les Verts tiennent à respecter la présomption d'innocence, y compris en politique. Tout particulièrement en matière fiscale, où la **confiance** dans un système garantissant que chacune et chacun paie des impôts selon sa capacité contributive est cruciale, il serait irresponsable de jouer avec cette confiance. De plus, Vaud s'étant fait le champion du fair-play intercantonal face à certaines pratiques nées de la concurrence (cf. thématiques des forfaits fiscaux ou du dumping fiscal), il est aussi important que cette confiance soit préservée entre cantons.

Dans ce contexte, les Verts demandent au Conseil d'Etat de procéder à un exercice de transparence, en dépit des cautèles du secret fiscal (cf. dossier Novartis), en répondant aux questions suivantes:

Concernant les pratiques de ces dernières années :

1. Vu le reproche semble-t-il fait au canton de Vaud par le Contrôle fédéral des finances, le Conseil d'Etat peut-il rappeler les règles de base prévues par la Confédération, et les responsabilités respectives du SECO, de l'AFF, des instances cantonales (SELT, SAGEFI) et des Communes, en termes de limites et contrôles, dans l'usage de l'exonération fiscale à des fins de promotion économique ?
2. Dans quelle mesure les critiques des autres cantons sur un usage abusif ou excessif de l'instrument des exonérations fiscales sont-elles fondées ? Et comment se fait-il que des régions non défavorisées, comme Rolle, aient profité de l'arrêté Bonny dont ce n'était à l'évidence pas l'objectif ?
3. Rétrospectivement, doit-on comprendre que sans ces exonérations, une part significative des implantations d'entreprises n'auraient pas eu lieu, remettant en cause l'image de notre compétitivité ; et comment le Conseil d'Etat explique-t-il que Vaud ait déposé à lui seul 70% des demandes d'exonérations fiscales de Suisse ?
4. Quel bilan financier doit-on tirer entre les pertes fiscales et les bénéfices engrangés ? Cette pratique a-t-elle eu par ailleurs des effets sur la situation du canton de Vaud dans le domaine de la péréquation avec la Confédération ?

Concernant les régulations entreprises ou envisagées :

5. En pensant au rapport sur la PADE et à la réorientation promise par le Conseil d'Etat de sa politique de promotion économique (cf. postulats Haury ou Favez sur ses effets), qu'en est-il de l'évolution des règles que s'est données le Conseil d'Etat (accès aux exonérations, champ d'application pour les différentes entreprises, durée des allègements...)
6. Vu l'ampleur des exonérations, comment s'expliquer que deux départements seulement – tenus par des magistrats du même bord – aient été au courant, contrairement à l'esprit du système des « délégations du Conseil d'Etat », des changements de pratique ont-ils été décidés ?
7. Pour dépasser ces rivalités intercantionales malsaines et ces inégalités de traitement entre multinationales et PME du cru, ne serait-il pas grand temps que le Canton reprenne l'initiative pour tendre à harmoniser les pratiques des cantons, voire les rendre plus compatibles avec les règles internationales ?

En précisant que les Verts acceptent l'augure d'une réponse réservant certaines informations à l'usage exclusif de nos commissions de surveillance, ils remercient par avance le Conseil d'Etat de sa diligence.

Pour le Groupe parlementaire des Verts
Ph. Martinet & A. Silauri, Lausanne, le 7 février 2012

PS. Dans la mesure où nos questions interpellent également la gestion fédérale, les Verts relayeront la présente interpellation à leurs représentant-e-s aux Chambres fédérales.

DEVELOPPEMENT